



Les itinéraires prioritaires ont été définis suivant deux approches :

- un diagnostic, notamment cartographique, du territoire, pour :
 - déterminer les pôles générateurs accessibles à pied : stations de transport en commun, établissements scolaires, pôles commerciaux, parcs et jardins...
 - évaluer les conditions de « marchabilité » : espace dédié aux piétons, éclairage, zones de circulation apaisée, végétalisation, accessibilité PMR, trafic routier, accidentologie, bruit...
- une analyse des flux majeurs, des pratiques et des besoins de liaison, à partir de quelques comptages piétons et des retours de terrain qualitatifs :
 - des services sectorisés (voirie, aménagement, démocratie locale...),
 - des habitants et des associations, durant la concertation du public sur le Plan local de déplacements et le Plan marche.

La concertation a pris la forme de réunions publiques et de balades participatives, dont quatre balades sur la marche avec un fil conducteur artistique, afin de poser un autre regard sur la ville.

2

LES ACTEURS DU PROJET

L'étude du Plan marche s'est déroulée en 2014 et 2015, avec un soutien financier de l'ADEME de 70 000 euros.

La communauté d'agglomération Plaine Commune est maître d'ouvrage de l'étude du Plan marche et de la mise en œuvre des actions, hors aménagements sur voirie départementale.

L'étude a été réalisée avec l'ingénierie des services de Plaine Commune, sous le pilotage de la Délégation générale à la mobilité, en partenariat avec l'ensemble des services communautaires et municipaux, et des partenaires concernés.

Quelques prestations ont été externalisées en assistance à maîtrise d'ouvrage.

3

VIE ET SUITES DU PROJET

Le Plan marche a rencontré de bons échos, tant en interne, auprès des élus, que de la part d'autres acteurs de la mobilité : ADEME, CEREMA, STIF, etc. Il a permis de mettre en lumière les enjeux d'un mode de déplacement incontournable, omniprésent et la nécessité de mesures spécifiques en sa faveur.

En 2013, le Plan marche a été lauréat de l'appel à projets AACT-AIR (Aide à l'action des collectivités territoriales et locales en faveur de l'air) de l'ADEME.

La mise en œuvre du Plan marche est prévue de 2015 à 2020, toujours en articulation avec le Plan local de déplacements.

4

CONTACTS

Communauté d'agglomération Plaine Commune, Elodie MONTAIN, déléguée générale à la mobilité

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à pduif@stif.info

Crédits photo et carte : CA Plaine Commune